



Comment la liberté d'expression se développe-t-elle au XIX^e siècle ?

Le droit d'exprimer librement ses opinions figure dans la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**. Au cours des décennies qui suivent, cet acquis fondamental est régulièrement **remis en cause** par les différents gouvernements. Pour se maintenir au pouvoir, ils exercent la **censure** et combattent les défenseurs de la **liberté d'expression**.

Il faut attendre les **lois de 1881** pour que les républicains parviennent enfin à installer durablement ce principe en France.

Comment la liberté religieuse progresse-t-elle au XIX^e siècle ?

Sous l'Ancien Régime, le catholicisme est la **religion officielle d'État** et les autres religions sont combattues. En 1789, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen affirme le principe de **liberté religieuse**. Mais il faut attendre la III^e République pour que l'État affiche une totale neutralité à l'égard des religions. La **loi de 1905** instaure une **République laïque**, qui garantit la **liberté de culte** et proclame la **séparation des Églises et de l'État**.

Comment le droit de vote est-il instauré en France ?

En France, le **droit de vote** apparaît avec la **Révolution française (1789)**. Il évolue au fil du temps.

Il est d'abord **indirect** et limité aux **hommes les plus riches**. En 1848, la II^e République rend le **suffrage universel et direct** mais celui-ci ne concerne encore que les **hommes**. Il faut attendre 1944 pour que les **femmes** acquièrent le droit de voter et d'être élues en France.

Comment le droit des femmes évolue-t-il à partir du XIX^e siècle ?

Jusqu'au XX^e siècle, les femmes sont cantonnées à leur **rôle d'épouse ou de mère**. Elles n'ont pas de droits politiques et sont soumises à l'autorité de leur mari. Grâce aux **combats féministes** qu'elles mènent et à la place croissante qu'elles occupent dans le monde du travail, elles finissent par obtenir des droits.

Aujourd'hui, les inégalités se réduisent sans disparaître tout à fait.

L'école primaire au temps de Jules Ferry

Tout au long du **XIX^e siècle**, de plus en plus d'**enfants** vont à l'école mais beaucoup **travaillent encore dans les champs ou les usines**. En 1881 et 1882, **Jules Ferry**, ministre de l'Instruction civique fait voter des **lois importantes** :

- l'école est **publique** : les instituteurs sont recrutés par l'état,
- l'école devient **laïque** ce qui veut dire que le catéchisme n'y est plus enseigné,
- l'école devient **obligatoire** de 6 à 13 ans,
- l'école est **gratuite** : les parents n'ont pas à payer pour que leurs enfants aillent à l'école.

A partir de 1881, toutes les communes de France ont eu une **école communale**. Toutefois les écoles "libres" tenues par les religieux continuent d'exister pour ceux qui le souhaitent.